

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaines de
compétences par thèmes

Sous matière : Politique
de la ville-habitat-
logement

OBJET :
OPERATION
« CŒUR DE VILLE
N°2019-05 » –
APPROBATION DU
PROJET DE
CONVENTION
OPAH - RU

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 18.09.2019

AFFICHAGE EN DATE
DU : 18.09.2019

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU :

02 OCT. 2019

Séance du Conseil Municipal du 25 septembre 2019,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, BARTHES Chantal, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, THOMAS Guy, THOMAS Eric, , RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène,
M. SOL Philippe donne procuration à M. DEMANGEOT François,
Mme ESCAFRE Elisabeth donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,
Mme CHABERT Sabine donne procuration à M. GREFFIER Philippe,
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,
Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à Mme BATIGNE Brigitte,
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Absentes :

Mme CHOPIN Marie-Christine,
Mme ISSALYS Jeanne,

Secrétaire : M. BOUILLEUX Denis,

Monsieur le Maire rappelle que la Commune mène une politique visant à l'amélioration de l'habitat et à la requalification du centre ancien qui se traduit dans le cadre de différentes actions engagées par la Ville depuis plusieurs années, notamment :

- Une Opération Programmée de l'Habitat sur le centre-ville (2002-2004)
- Un Programme d'Intérêt Général sur le centre-ville (2005-2007)
- Une Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (2012-2017)
- Un dispositif d'aides à la réhabilitation des façades (1995-2019)

Des immeubles rencontrent encore des problèmes de vacance ou de vétusté.

Afin de poursuivre ses actions, en accord avec l'ANAH, la ville a donc souhaité mettre en place une nouvelle Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur un périmètre stratégique et prioritaire, pour permettre d'accompagner l'activité commerciale dans le cœur de Ville à travers une réappropriation du centre par les habitants.

Cette nouvelle opération s'inscrit dans une logique globale en faveur de l'attractivité du centre – bourg.

Afin de mettre en place l'OPAH, la Commune, en partenariat étroit avec la DDTM et l'EPF Occitanie, a réalisé une étude pré opérationnelle par un bureau d'étude.

Cette étude a permis de réaliser avec l'ensemble des partenaires, un diagnostic et de définir la stratégie et le plan d'actions : opportunité du périmètre, stratégies opérationnelles.

Elle a abouti à un projet de convention d'OPAH-RU qui précise le programme d'intervention et définit les conditions de mise en œuvre.

Les objectifs globaux ont été évalués à 105 logements pour les 5 années à venir, dont la réhabilitation de 70 logements occupés par leur propriétaire et 35 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés. Le montant prévisionnel de l'opération pour la Commune s'élève à 1 058 900 €, soit environ 211 780 € par an.

Il est demandé à l'assemblée d'approuver le projet de convention OPAH RU.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec un volet « Renouvellement Urbain », pour une durée de 5 ans, sur le périmètre identifié.

APPROUVE le projet de convention OPAH RU, consultable au Secrétariat Général,

INDIQUE que le projet de convention sera transmis à l'ensemble des partenaires et comme indiqué dans l'article L303-1 du Code de la construction et de l'habitation, il sera mis à disposition du public pendant une durée de un mois. Après sa signature, la convention pourra être consultée en mairie pendant sa durée de validité.

Le projet de convention sera consultable au service urbanisme aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la Ville.

La mise à disposition du projet de convention aura lieu du 1^{er} au 31 octobre 2019.

Un registre sera mis à disposition du public pour consigner toutes remarques et observations.

PRECISE qu'à l'issue de cette mise à disposition du public, une délibération du Conseil Municipal approuvera la convention définitive.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 25 septembre 2019.

Le Maire,

Patrick MAUGARD

